

Appel à propositions d'actions pour le Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi de La Rochelle

Année 2010

ANNEXE 3

AXE 3 : Cahier des charges : Soutien aux structures d'insertion par l'Activité Economique

**ACTIONS POUR L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE AU BENEFICE DES
PUBLICS ENGAGES EN PARCOURS EMPLOI**

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLIE

- Suivre 2 100 personnes sur 3 ans, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé,
- Faire accéder 50% d'entre elles au moins, à l'emploi aidé ou non (hors CAE, CA, CIRMA), d'une durée minimale de 6 mois dans le secteur marchand ou non marchand.
- Afin d'assurer un accompagnement dans l'emploi de qualité, il est convenu qu'un équivalent temps plein d'accompagnateur en IAE puisse assurer le suivi d'environ 100 participants par an.

OBJECTIFS QUANTITATIFS :

- Objectifs de l'accompagnement en SIAE:

Parmi les 650 personnes concernées par l'entrée sur l'accompagnement, environ 50 seront issues d'un accompagnement IAE y compris les personnes en situation de reprise sur proposition au groupe d'appui.

- Objectifs de résultats :
 - Mobiliser les salariés en insertion pour identifier et évaluer leurs compétences professionnelles.
 - Mettre en œuvre un projet d'accès à l'emploi ou d'accès à la formation avec les salariés en insertion.
 - Le PLIE venant renforcer les moyens de droit commun, il est attendu un nombre de sorties en emploi, critères FSE, supérieur de 10 % à celui mentionné dans le cadre de l'agrément I.A.E.
 - Les contrats de travail ou attestations signés par le nouveau salarié ou l'employeur devront être transmis à la Structure d'Animation et de Gestion du PLIE.

PUBLICS VISES

Conformément au Protocole d'Accord signé en avril 2008, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, le Conseil Général et l'Etat décident de mettre en place un Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes le plus en difficulté de l'agglomération rochelaise :

- Demandeurs d'emploi de longue durée, avec une attention particulière aux plus de 50 ans.
- Bénéficiaires du RSA,
- Jeunes sans qualification ou avec une qualification inopérante sur le marché du travail ou ayant une situation sociale reconnue comme difficile par la Mission Locale,
- Toutes personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le public accueilli par le PLIE devra être :

- Majoritairement féminin,
- De faible niveau de qualification.

LES MOYENS HUMAINS

Le candidat présentera le profil recherché ou en poste de la personne en charge de l'accompagnement en IAE. Il précisera ses qualités, ses fonctions et le temps qu'il souhaite consacrer sur l'action au regard du nombre de participants à suivre au sein de sa structure.

MOYENS MATERIELS

Le candidat présentera les conditions matérielles de réalisation de l'action (local, équipement, fournitures, réseau, logistique informatique...).

LIEU DE REALISATION

Les structures d'insertion par l'activité économique qui solliciteront un financement FSE/PLIE seront implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

MODALITES

Un accompagnement socio-professionnel sera mis en place au sein de la structure, pour permettre la mise en œuvre d'un projet de formation ou d'accès à l'emploi des salariés en insertion.

L'action devra proposer une démarche de suivi socio-professionnel des salariés afin qu'ils accèdent à l'emploi durable à l'issue du contrat d'insertion.

Cette démarche devra identifier :

- les modalités et les temps d'intervention des professionnels en situation d'accompagnement.

MODALITES DE FINANCEMENT

Le Fonds Social Européen, axe 3, mesure 31, sous mesure 312 interviendra en additionnalité des financements publics sur les dépenses suivantes :

- Temps de travail lié à l'accompagnement socio-professionnel des participants au PLIE en contrat d'insertion
- Dépenses de fonctionnement liées à l'action

La proposition précisera en quoi le FSE vient renforcer l'action en matière d'accès à l'emploi durable.

EXPERIENCES

Le candidat bénéficiaire précisera ses compétences et ses savoirs en matière :

- D'accompagnement professionnel dans l'emploi,
- D'implication et de participation dans le réseau des acteurs institutionnels et sociaux locaux,

ELEMENTS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

La proposition du candidat devra inscrire les critères d'évaluation retenus, les indicateurs suivants seront à renseigner obligatoirement par le porteur de projet :

- Bilans intermédiaires transmis à la structure d'animation et de gestion du PLIE
- Effectif et Typologie des publics accueillis
- Nombre de personnes quittant l'action par nature de sorties (emploi, formation...) et par typologie de publics (bénéficiaires du RSA, DELD, Jeunes)
- Nombre et nature des contrats signés par catégorie de publics (bénéficiaires du RSA, Jeunes, DELD, genre H/F)
- Types d'actions mobilisées pendant le contrat d'insertion
- Critères d'évaluation qualitatifs seront à préciser dans la proposition

CRITERES DE SELECTION

Les moyens mis en œuvre	15%
Les modalités de fonctionnement	20%
Le coût de l'action	45%
L'expérience du candidat	20%

Contact / assistance technique
Association Maison de l'emploi - Cité des Métiers
Structure d'Animation et de Gestion du PLIE
Nathalie FAUCHER 05 46 55 34 21
plielr@wanadoo.fr